

# FICHE SIGNALÉTIQUE



## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur du produit

**Données du produit** ALPET E3 Plus Désinfectant pour les mains

### Autres moyens d'identification

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée de ce produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Usages recommandés** Désinfectant pour les mains

**Usages non recommandés** Aucune information disponible

### **Adresse du distributeur**

**Best Sanitizers, inc.**

PO Box 1360

Penn Valley, CA 95946

### Numéro de téléphone d'urgence

**Numéros de téléphone d'urgence** En cas d'urgences liées au transport, appeler Chemtrec :


Ceci est un produit de soins personnels ou produit cosmétique qui est sans danger pour les utilisateurs dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Quoique ce produit ne soit pas considéré comme dangereux, cette fiche signalétique contient des renseignements essentiels à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires du produit en milieu de travail industriel, ainsi qu'en cas d'expositions inhabituelles et involontaires, comme de grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et à la disposition des employés et des autres utilisateurs du produit. Pour des directives spécifiques concernant l'usage prévu, veuillez consulter les renseignements fournis sur l'emballage ou sur la feuille d'instruction.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Ce produit est considéré comme dangereux par la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 OSHA (29 CFR 1910.1200).

Liquides inflammables	Catégorie 2
Irritation oculaire	Catégorie 2A

<b>Mot-indicateur :</b>	<b>Danger</b>	
<b>Mention de danger</b> Liquide et vapeur hautement inflammables.		
		
<b>Apparence</b> Clair, incolore	<b>État Physique</b> Liquide mince	<b>Odeur</b> Alcool

### Mise en garde – Prévention

Tenir loin des sources de chaleur/étincelles/flammes nues/surfaces chaudes – Ne pas fumer.  
Garder le contenant hermétiquement fermé.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.

### Mises en garde — Intervention

En cas d'incendie : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub> de la mousse ou de l'eau pulvérisée comme moyens d'extinction.

### Mise en garde – Entreposage

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

### Mise en garde – Élimination

Éliminer le contenu conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

### Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)

L'inhalation de vapeur ou de brouillard très concentré peut causer l'irritation du système respiratoire, des céphalées, des étourdissements, des vomissements, des malaises et des nausées. L'ingestion peut causer une dépression du système nerveux central, une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

### **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Peut causer une irritation oculaire légère.

### **Interactions avec d'autres produits chimiques**

Peut réagir avec des oxydants forts, des acides inorganiques et des halogènes.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de registre	Poids %	Secret commercial
Éthanol	64-17-5	66 - 76	*
Alcool isopropylique	67-63-0	5 - 10	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est un secret commercial et n'est pas divulgué.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Premiers soins

<b>Avis général</b>	Montrer cette fiche signalétique au médecin traitant.
<b>Contact oculaire</b>	Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, les retirer et continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement ultérieur.
<b>Contact cutané</b>	Non applicable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la personne à l'air frais. Si des problèmes de respiration se développent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Boire un verre d'eau. Appeler un médecin ou un centre antipoison.
<b>Protection des secouristes</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Porter des vêtements de protection personnelle (consulter la section 8).

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Principaux symptômes et effets</b>	Peut causer une irritation oculaire légère.
---------------------------------------	---

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Avis au médecin</b>	Traiter selon les symptômes.
------------------------	------------------------------

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

#### Moyens d'extinction appropriés

Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse ou eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Utiliser un jet d'eau pour combattre l'incendie peut être inefficace.

#### Dangers particuliers résultant du produit chimique

Les flammes d'alcool peuvent ne pas être facilement visibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent atteindre une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

#### Données sur les risques d'explosion

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non.
------------------------------	------

<b>Sensibilité aux décharges statiques</b>	Oui.
--	------

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil de respiration autonome à pression, un MSHA/NIOSH (approuvé ou l'équivalent) et un équipement de protection complet. Garder les contenants frais à l'aide d'un jet d'eau.

## 6. EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.

**Autres renseignements** Voir les mesures de protection décrites aux sections 7

### Précautions environnementales

**Précautions environnementales** Empêcher l'infiltration dans les eaux de surface et dans les égouts sanitaires. Consulter la section 12 pour plus d'information écologique.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher tout autre déversement ou fuite si cela peut se faire sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Éliminer toutes les sources potentielles d'inflammation et aérer la zone. Absorber et conteneuriser. Ne pas déverser dans les eaux de surface et dans les égouts sanitaires.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

### Conditions d'entreposage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Entreposage** Entreposer conformément aux règles applicables et aux codes de prévention des incendies. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

**Produits incompatibles** Oxydants forts, acides inorganiques et halogènes.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives en matière d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Éthanol 64-17-5	STEL (limite à court terme) : 1000 ppm	TWA (concentration maximale admissible) : 1000 ppm TWA (CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE) : 1900 mg/m <sup>3</sup>	IDLH : 3300 ppm 10 % LEL TWA (CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE) : 1000 ppm TWA (CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE) : 1900 mg/m <sup>3</sup>

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux – Valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Limites d'exposition admissibles de l'Occupational Safety and Health Administration. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé.

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures techniques** Douches  
Postes de rinçage oculaire  
Systèmes de ventilation

---

## **Mesures de protection individuelles, telles que de l'équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux et du visage** N'est pas nécessaire pour l'usage du consommateur. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection particulier nécessaire.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire homologué par la NIOSH et la MSHA. L'équipement de protection respiratoire doit être fourni conformément aux règlements locaux en vigueur.

**Mesures d'hygiène** Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique</b>	Liquide mince	<b>Odeur</b>	Alcool
<b>Apparence</b>	Clair	<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	Incolore		

<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeur</u></b>	<b><u>Remarque/méthode</u></b>
<b>PH</b>	5 - 7	Aucun connu
<b>Point de fusion/congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Point d'éclair</b>	~21 °C (tasse fermée)	Aucun connu
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite d'inflammabilité supérieure</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Limite d'inflammabilité inférieure</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité relative</b>	~0,87	Aucun connu
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Complet	Aucun connu
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Point d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif	
<b>Propriétés oxydantes</b>	Aucune donnée disponible	
<b><u>Autres renseignements</u></b>		
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Grandeur particulaire</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune donnée disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Peut réagir avec des oxydants forts, des acides inorganiques et des halogènes.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

### Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

### Produits incompatibles

Oxydants forts, acides inorganiques et halogènes.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Renseignements concernant les voies d'exposition probables

#### Information relative au produit

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de fortes concentrations de vapeur ou de brouillard peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements et des malaises.
<b>Contact oculaire</b>	Peut causer une irritation oculaire légère.
<b>Contact cutané</b>	Une utilisation prolongée ou répétée peut causer de la sécheresse ou une légère irritation.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut causer une dépression du système nerveux central, une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

#### Information relative aux composants

Nom chimique	Voie orale LD50	Voie cutanée LD50	Voie respiratoire LC50
Éthanol 64-17-5	-	-	125 mg/L (rat, 4 h)
Alcool isopropylique 67-63-0	4,4 g/kg (rat)	12,9 g/kg (lapin)	16 000 (rat, 8 h)

### Information sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Peut causer des rougeurs légères et larmolement des yeux.



## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia Magna (Puce d'eau)
Éthanol 64-17-5		LC50 : 12.0 - 16,0 mL/L (96 h statique) Oncorhynchus mykiss LC50 : 13400 - 15100 mg/L (96 h écoulement continu) Pimephales promelas LC50 : > 100 mg/L (96 h statique) Pimephales promelas	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	LC50 : 9268 - 14221 mg/L (48 h) Daphnia magna EC50 : 10800 mg/L (24 h) Daphnia magna EC50 : 2 mg/L (48 h Statique) Daphnia magna
Alcool isopropylique 67-63-0	96h EC50 : > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 72h EC50 : > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50 : = 9640 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50 : = 11130 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50 : = 1400000 mg/L (Lepomis macrochirus)		48h EC50 : 13299 mg/L
Glycérine 56-81-5		LC50 : 51 - 57 mL/L (96 h static) Oncorhynchus mykiss		EC50 : > 500 mg/L (24 h) Daphnia Magna

### Persistence et décomposition

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Éthanol 64-17-5	-0.32
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

### Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

### Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.



---

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

### DOT

Numéro UN/ID/NA : UN 1987

Nom officiel d'expédition : Alcools, N.O.S., (Ethanol, Isopropanol)

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : LIQUIDE

INFLAMMABLE

Code ERG : 127

Polluant marin : Non

---

## 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Inventaires chimiques

#### **TSCA**

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA 8(b) ou sont autrement exemptés de la liste.

#### **LIS/LES**

Tous les composants figurent dans la LIS ou la LES.

**TSCA** – Toxic Substances Control Act des É.-U. – Loi sur le contrôle des substances toxiques section 8(b) Inventaire

**LIS/LES** – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances

---

## **Réglementation fédérale américaine**

### **SARA 313**

Section 313 du Titre III Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique assujéti aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, partie 372.

### **Catégorie de danger/risque SARA 311/312**

<b>Danger aigu (immédiat) pour la santé</b>	Non
<b>Danger chronique (retardé) pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Oui
<b>Risque de relâchement soudain de la pression</b>	Non
<b>Risque de réactivité</b>	Non

### **CWA (Loi sur l'assainissement de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluante en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

### **CERCLA**

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée comme étant une substance dangereuse en vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de déclaration particulières au niveau local, régional ou provincial concernant les rejets de ces matières.

## **Réglementation fédérale des États-Unis**

### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances de la proposition 65 suivantes. L'alcool éthylique est également considéré un danger de développement de la proposition 65 lorsqu'il est ingéré sous forme de boisson alcoolisée.

<b>Nom chimique</b>	<b>Proposition 65 de la Californie</b>
Éthanol 64-17-5	Développemental

### **Réglementations d'État du droit à savoir**

<b>Nom chimique</b>	<b>New Jersey</b>	<b>Massachusetts</b>	<b>Pennsylvanie</b>	<b>Rhode Island</b>
Éthanol 64-17-5		X		
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X	X
Glycérine 56-81-5	X	X	X	X

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>NEPA</b>	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Dangers physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 3	Danger physique 0	Protection personnelle -
<b>Préparé par</b>	Service technique			
<b>Préparation/date de révision</b>	Janvier 2018			
<b>Version</b>	3			

### Dénégation générale de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de nos connaissances, de nos renseignements et de nos croyances à la date de leur publication. L'information n'est donnée qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, d'élimination, de mise à disposition, dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne saurait donc être interprétée comme une garantie ou considérée comme une spécification de qualité. L'information se rapporte uniquement aux matières désignées et peut ne pas être valide pour ces matières utilisées en combinaison avec d'autres matières ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche Signalétique**